Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Publié le

ID: 064-216400689-20230829-DELIB_2023_57-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 29 août 2023

Date de convocation : 24 août 2023 Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents: 15 Procurations: 4 Votants: 19

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON PRÉSENTS: Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS: Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Francine BOURDA, Bérénice DABAN

PROCURATIONS: Jean-Marc DOURAU à Olivier CHARRET, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Francine BOURDA

à Marie-Françoise CAPELANI, Bérénice DABAN à Alexandre LARRUHAT

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBERATION N° 2023-57: Décision modificative N° 1

M. le Maire propose au Conseil Municipal quelques ajustements budgétaires et présente les détails de la décision modificatif comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	- 11 757,60 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	15 982,40 €
21111 (21) - 305 : Terrains nus	122 740,00 €	10226 (10): taxe aménagement	5 000,00 €
2135 (21) – 200 : Instal. générales, agencements	- 10 000,00 €	1322 (13) – 280 : Régions 60 000,0	
2152 (21) – 302 : Installations voirie	- 20 000,00 €		
	80 982,40 €		80 982,40 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	- 15 982,40 €		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	15 982,40 €		
	00,00€		

Total Dépenses	80 982,40 €	80 982,40 €
----------------	-------------	-------------

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Publié le

ID: 064-216400689-20230829-DELIB_2023_57-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus Pour copie conforme, Le Maire